ABAQUE – BOISSEAU – PICOT & ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 Euros
Siège Social : 35, avenue Mac Mahon - 75017 PARIS
480 675 982 R.C.S PARIS

05 B. 2701

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le dix avril à 11 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au sein des locaux de la société **AUDIT EXPERTISE CONSEIL** sis 5 et 7 avenue des Droits de l'Homme 45000 Orléans, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Pierre BOISSEAU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5 000 actions, sur les 5 000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant l'intégralité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M K
25 MAI 2009

4256

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un nouveau Président de la société,
- pouvoirs aux fins des formalités

Le Président donne lecture de son rapport. Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires reconnaissent avoir été convoqués verbalement à la présente Assemblée et renoncent à toute action en nullité du fait de cette convocation verbale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président expose qu'il a décidé de renoncer à son mandat de **Président de la Société ABAQUE BOISSEAU PICOT ET ASSOCIES** à effet de ce jour.

L'Assemblée Générale en prend acte et remercie **Monsieur Jean-Pierre BOISSEAU** pour les services rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de nommer

Madame Barbara KEFS,
Née le 07 décembre 1956 à Suresnes (92)
Demeurant 24 rue Desbordes Valmore à Paris (75116)

en qualité de **Président** de la Société et pour un mandat d'une durée indéterminée à compter de ce jour.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement par l'Assemblée Générale. Il pourra également prétendre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement et ce sur justificatifs.

Madame Barbara KEFS qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président
Madame Barbara KEFS

Les Actionnaires

M. Jean-Pierre BOISSEAU